



BULLETIN d'INSCRIPTION aux ATELIERS



SAISON 2019/2020

<https://www.loisirsclubozan.com/>
lcoozan@yahoo.com

Nom prénom
Adresse
Email
Téléphone

Votre choix d'ateliers

Activités	Tarifs	Participation
☐ AQUARELLE 1 le premier lundi du mois *	110€/an	
☐ AQUARELLE 2 le deuxième lundi du mois *	110€/an	
☐ AQUARELLE 3 le troisième lundi du mois *	110€/an	
☐ OZ en COULEURS 1 le premier mardi du mois	50€/an	
☐ OZ EN COULEURS 2 le deuxième mardi du mois	50€/an	
☐ OZ EN COULEURS 3 le deuxième jeudi du mois	50€/an	
☐ ACRYLIQUE 1 le premier vendredi du mois	110€/an	
☐ ACRYLIQUE 2 le quatrième lundi du mois	110€ /an	
☐ DESSIN - AQUARELLE DEBUTANT le premier jeudi du mois	110€/an	
Sous total		
Remise 2 ateliers -5 % 3 ateliers = -10 %		
L'adhésion est obligatoire : Adhésion individuelle 17€ ☐ Adhésion couple 27€ ☐ Membre Bienfaiteur 10€ et plus ☐		
Total :	Chèque N°.....	

☐ Je renonce à faire valoir un droit quelconque sur l'usage qui serait fait des enregistrements réalisés, notamment dans le cadre du développement du site internet et de la page FACEBOOK.

Date et Signature

Merci d'adresser avec ce bulletin votre règlement (chèques libellé au nom du Loisirs Club d'Ozan) soit par courrier à LCO 241 Route d'Allonziat 01190 OZAN, soit les déposer directement dans la bannette située au local.

Les ateliers « Aquarelle » *

Aquarelle 1 : Apprendre à travailler les lavis simples 3 couleurs, les aplats, pour finir avec des détails pour donner de la force au sujet, mettre en pratique la technique du retrait. Utilisation des pinceaux et des couleurs.

Aquarelle 2 : Travailler d'après une photo imposée par l'intervenant en valeurs monochromes puis réaliser son aquarelle en couleurs (ou l'inverse) pour la maîtrise des contrastes, apprendre à gérer le format petit moyen grand très important pour ne pas s'égarer dans sa peinture

Aquarelle 3 : Comment interpréter un sujet en se dégageant de l'image réelle, ce qui amène à la création de son propre travail, les techniques dans l'humide sont les plus appropriées. Possibilité d'apporter son propre sujet sur les thèmes proposés par l'intervenant

Les règles de vie.

Ces règles de vie sont destinées à préciser le fonctionnement de l'association et elles s'imposent à tous les adhérents.

Le LCO s'est donné pour objectif de mettre à la disposition de chacun de ses membres les moyens de s'épanouir.

Celle-ci ne peut s'entendre que si chacun de ses membres s'engage à respecter l'éthique suivante :

- Partage et échange réciproque
- Cordialité
- Solidarité
- Ponctualité
- Propreté des locaux mis à disposition
- Respect et rangement des matériels

Le ménage :

A l'issue de chaque atelier et stage, tous les membres doivent participer au nettoyage des locaux.

Les cotisations :

Le règlement des prestations est dû à l'inscription. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année, sauf en cas de force majeure, uniquement sur justification, après étude du bureau.

Les ateliers :

Le calendrier des ateliers sera accessible sur le site, et il pourra être modifié selon les circonstances.

Les stages :

Un tarif préférentiel est appliqué aux adhérents qui participent à un atelier.

Les expositions :

Les locations de salles, frais de publicité et vernissage sont pris en charge par le LCO

Participation de l'exposant : 10% sur chaque vente revient au LCO

Ces règles sont applicables à partir du 01 septembre 2019 et peuvent être actualisées par le Bureau